

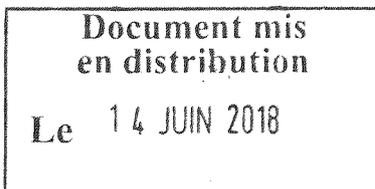
ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 14 JUIN 2018

N° 70-2018

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant affectation et reprise
du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget
général de l'exercice 2017,

présenté au nom de la commission de l'économie, des
finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Luc FAATAU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3620/PR du 6 juin 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2017.

À la clôture de l'exercice N, le solde cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'assemblée de la Polynésie française, immédiatement après le vote du compte d'administratif.

Pour l'année 2017, comme repris ci-après, le résultat de fonctionnement cumulé du budget général s'élève à 31,9 milliards F CFP. Le besoin de financement de la section d'investissement totalisant à 16,9 milliards F CFP, le solde disponible après affectation s'établit à 15 milliards F CFP.

1 - Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017	:	23 557 285 006	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf. délibération n° 2017-53/APF du 27/06/2017) (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	:	6 798 055 491	F CFP
<u>Solde du compte d'affectation spéciale dissous</u>			
Compte d'aide aux victimes des calamités	:	1 507 049 077	F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé	:	31 862 389 574	F CFP

2 - Solde d'investissement

Solde de l'exercice 2017	:	633 907 918	F CFP
Soldes antérieurs reportés	:	- 6 766 977 628	F CFP
<u>Ecart de conversion des emprunts</u>	:	- 3	F CFP
<u>Solde du compte d'affectation spéciale dissous</u>			
Compte d'aide aux victimes des calamités	:	831 285 842	F CFP
Solde cumulé	:	- 5 301 783 871	F CFP
Reste à réaliser	:	- 11 575 763 992	F CFP
Besoin de financement de la section d'investissement	:	- 16 877 547 863	F CFP

3 - Solde disponible après financement du besoin de la section d'investissement

: 14 984 841 711 F CFP

Cet excédent pourra être repris dans des décisions budgétaires modificatives.

*
* *

Examiné en commission le 14 juin 2018, le projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2017 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Luc FAATAU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1821047DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section
de fonctionnement du budget général de l'exercice 2017

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT modifiée du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2015-122 APF du 1^{er} décembre 2016 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu la délibération n° du approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2017 (budget général) ;

Vu l'arrêté n° 1074 CM du 6 juin 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2018/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général constaté à la clôture de l'exercice 2017, augmenté du résultat du compte d'affectation spéciale dénommé compte d'aide aux victimes des calamités dissous, s'élèvent à *trente et un milliards huit cent soixante-deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatorze francs pacifiques (31 862 389 574 F CFP)*, se décomposant comme suit :

1 - Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017	:	23 557 285 006	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf. délibération n° 2017-53 APF du 27/06/2017)	:	6 798 055 491	F CFP
<i>(après couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2016)</i>			
<i>Solde des comptes du compte d'affectation spéciale dissous :</i>			
Compte d'aide aux victimes des calamités	:	<u>1 507 049 077</u>	F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé :	:	<u>31 862 389 574</u>	F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de *seize milliards huit cent soixante-dix-sept millions cinq cent quarante-sept mille huit cent soixante-trois francs pacifiques (16 877 547 863 F CFP)*, comme indiqué ci après :

2 - Solde d'investissement

Solde de l'exercice 2017	:	633 907 918	F CFP
Soldes antérieurs reportés	:	- 6 766 977 628	F CFP
<i>Ecart de conversion des emprunts</i>	:	- 3	F CFP
<i>Solde du compte d'affectation spéciale dissous</i>			
Compte d'aide aux victimes des calamités	:	831 285 842	F CFP
		Solde cumulé :	- 5 301 783 871 F CFP
		Reste à réaliser :	- 11 575 763 992 F CFP
		Besoin de financement de la section d'investissement :	- 16 877 547 863 F CFP

Le solde disponible après affectation s'établit à *quatorze milliards neuf cent quatre-vingt-quatre millions huit cent quarante et un mille sept cent onze francs pacifique (14 984 841 711 F CFP)*. Il pourra être repris dans des budgets modificatifs.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG